



2021/0127(NLE)

14.10.2021

# AMENDEMENT 1

**Projet de recommandation**  
**Izaskun Bilbao Barandica**  
(PE693.918v01-00)

Conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République gabonaise et la Communauté européenne (2021-2026)

Projet de décision  
(09172/2021 – C9-0253/2021 – 2021/0127(NLE))



**Amendement 1**  
**Caroline Roose**

**Projet de résolution législative**  
**Paragraphe 1**

*Projet de résolution législative*

1. **donne** son approbation à la conclusion du protocole;

*Amendement*

1. **refuse de donner** son approbation à la conclusion du protocole;

Or. en

*Justification*

*Nous proposons de refuser l'approbation en raison de l'incidence des chalutiers hauturiers sur les captures accessoires, les fonds marins et les écosystèmes marins; du manque de données et de la surexploitation de nombreux stocks; de l'augmentation du tonnage pour les navires thoniers de l'UE malgré les retards et les incohérences dans la transmission des données par les États membres, de l'absence de débarquements de thon au Gabon en raison du manque d'infrastructures et donc des faibles avantages socioéconomiques et valeur ajoutée; de la part insuffisante affectée au soutien du secteur et, enfin, en raison des préoccupations relatives aux droits de l'homme et à la transparence suite à l'implication du président du Gabon dans l'enquête sur les Pandora Papers.*